



## Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA)

### **Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration**

Rathausplatz 1

Case postale

3000 Berne 8

*Par courriel : PolitischeGeschaefte.gsi@be.ch <PolitischeGeschaefte.gsi@be.ch>;*

### **MODIFICATION DE L'ORDONNANCE SUR LES PROGRAMMES DE SOUTIEN À L'ENFANCE, À LA JEUNESSE ET À LA FAMILLE (OEJF ; RSB 860.22)**

#### **PRISE DE POSITION DE LA PIEA**

Madame , Monsieur,

Le comité de la PIEA, réuni en séance le 26 avril 2023, a pris connaissance de la procédure de consultation concernant la modification de l'Ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille. Il salue la volonté des autorités à mettre en place une législation qui règle lesdits programmes de soutien.

Il soutient les propositions émanant des prises de positions du Conseil du Jura bernois (CJB) et du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Bienne (CAF). Il demande qu'une attention particulière soit accordée

- à l'engagement du canton de Berne afin de répondre au besoin de formation continue des ASE en français,
- au respect de la langue officielle de l'institution et des personnes impliquées dans les procédures de validation,
- au respect de la langue officielle de l'employé-e chargé-e de l'accompagnement professionnel des familles d'accueil et en cohérence avec la langue de la famille d'accueil,
- au respect des traditions disciplinaires et pédagogiques de la cadre de l'évaluation de satisfaction des programmes pédagogiques,
- à la validité des formations acquises en Suisse romande, notamment celle du diplôme d'éducateur / trice de l'enfance ES reconnu comme équivalent à celui d'ASE,
- au respect de la langue et de la culture de toute personne astreinte à une formation de base, à une formation continue ou à une perfectionnement,
- à la reconnaissance des diplômes préalablement acquis en Suisse romande,
- à une offre de développement de la petite enfance destinées à la population francophone équivalente à l'offre destinée à la population alémanique.



La PIEA renonce à s'exprimer sur les aspects de l'ordonnance qui concernent l'accueil extra-familial ou l'animation de jeunesse car son champ d'activité ne s'étant pas à ces institutions pour l'instant.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de notre prise de position et nous avons adressons, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Courtelary, le 2 mai 2023

Béatrice Sermet-Nicolet

Copies : Secrétariat du CJB  
Secrétariat du CAF  
SOCIALBERN  
Comité de la PIEA